AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FACULTE DES SCIENCES MEDICALES ET PARAMEDICALES DE MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Après approbation

Séance du Mardi 7 décembre 2021

Siégeant en formation plénière

ETAIENT PRÉSENTS :

Le Président :	G. LÉONETTI.
Collège des Enseignants A :	P. DESSI, F. DUFFAUD, B. FOTI, S. GUIS
Collège des Enseignants B :	D. BIRNBAUM, C. DELTEIL, V. GELSI-BOYER, C. PHILIP-ALLIEZ, T. RADULESCO, P. SAUVAGEON, A. TOSELLO, C. ZAKARIAN
Personnel BIATSS :	J-P. MARIOTTI, L. NOE
Collège Étudiants :	S. BETTAIEB, L. DUFFAUT, A. PLESSY, M-B. ROUX, J. WITTMEYER
Personnalités Extérieures :	S. PEREZ

ONT VOTÉ PAR PROCURATION :

Collège des Enseignants A :	P. BERBIS
Personnel BIATSS :	E. ROSA
Collège Étudiants :	C. ZYBURA

ETAIENT ABSENTS

Collège des Enseignants A :	E. CHARAFE-JAUFFRET, A. MEYER-DUTOUR
Collège des Enseignants B :	C. CASSAGNE
Personnel BIATSS :	A. QUERDRAY
Collège Étudiants :	L. ROMESTAN, A. TICHADOU
Personnalités Extérieures	N. CHEVALIER, F. CREMIEUX, G. GIBELLO, M-L. GUIDI MELIKOFF, L. PERNEY, M-P. SICARD-DESNUELLE
Invités :	K. CHAUMOITRE, S. COLSON

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 18h00 en demandant l'approbation du procès-verbal du conseil de Faculté Plénier du mardi 9 novembre 2021.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil précédent et approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ordre du jour.

- ***VIE UNIVERSITAIRE***

1. Objectifs quinquennaux d'admission en première année du deuxième cycle des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la période 2023-2027 (1/3)

CADRE REGLEMENTAIRE :

II de l'article R. 631-1-6 du Code de l'éducation issu du décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique dispose que :

- les objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique sont déterminés :
  - pour une durée de cinq ans
  - par chaque université
  - sur avis conforme de l'agence régionale de santé ou des agences régionales de santé concernées
    - *ces dernières émettent leur avis après consultation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ou des conférences régionales de la santé et de l'autonomie concernées.*
  - sur la base des objectifs nationaux pluriannuels
  - et sur la base des capacités d'accueil en deuxième cycle.

- Ces objectifs pluriannuels prennent en compte les éléments d'appréciation suivants : « 1° Les besoins de santé et l'accès aux soins, notamment les spécificités territoriales, résultant des caractéristiques géographiques ou d'aménagement du territoire ainsi que de la prévalence de zones identifiées au titre de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique; « 2° Les capacités de formation, tant pour la formation théorique que pour la formation pratique et la formation en stage des étudiants en veillant à prendre en compte les objectifs nationaux de diversification des lieux de stages et toutes les modalités d'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre.

1. Objectifs quinquennaux d'admission en première année du deuxième cycle des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la période 2023-2027 (2/3)

ETAPES DE LA PROCEDURE POUR L'UFR

- **Délibération du conseil d'administration n°2021/05/10-02-CA en date du 10 mai 2021** approuvant les projections quinquennales d'accès dans les études de santé pour les filières MMOP d'Aix-Marseille université pour la période 2021-2025
- l'arrêté relatif aux objectifs nationaux n'ayant pas alors été publié, l'université s'était basée sur les travaux menés par l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé (« ONDPS »), qui avait mené ses consultations jusqu'au début de l'année 2021, à la suite desquelles la Conférence nationale compétente pour proposer aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé les objectifs nationaux pluriannuels, s'était réunie le 26 mars 2021;

- **Arrêté du 13 septembre 2021** définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 ;

- **Avis de l'ARS du** 30/11/2021 pris après consultation de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie

1. Objectifs quinquennaux d'admission en 1ère année du deuxième cycle des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la période 2023-2027 (3/3)

Proposition tenant compte :

- des capacités d'accueil en deuxième cycle de Aix-Marseille Université ;
- des besoins de santé et l'accès aux soins du territoire ;
- des capacités de formation, tant pour la formation théorique que pour la formation pratique et la formation en stage des étudiants, ainsi que les objectifs nationaux de diversification des lieux de stages et les modalités d'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre

	2023	2024	2025	2026	2027	Maxi 23-27	Mini 23-27
Medecine Aix-Marseille	549	477	504	507	513	2 550	2 423
Odontologie Aix-Marseille	91	81	72	72	72	388	369
Maïeutique Aix-Marseille	41	36	38	38	38	191	181
Pharmacie Aix-Marseille	184	172	172	172	172	872	828
TOTAL AIX-MARSEILLE	**865**	**766**	**786**	**789**	**795**	**4 001**	**3 801**
Pharmacie Nice	41	42	42	42	42	209	199
TOTAL AIX-MARSEILLE NICE	**906**	**808**	**828**	**831**	**837**	**4 210**	**4 000**
Pharma Corse	6	6	6	6	6	30	29
Medecine Corse	21	21	21	21	21	105	100
Odonto Corse	2	-	-	-	-	2	2
Odonto Antilles	2	4	4	4	4	18	17
Total Medecine	570	498	525	528	534	2 655	2 522
Total Odontologie	95	85	76	76	76	408	388
Total Maïeutique	41	36	38	38	38	191	181
Total Pharmacie	231	220	220	220	220	1 111	1 055
Total Aix-Marseille, Nice, Corse, Antilles/Guyane	**937**	**839**	**859**	**862**	**868**	**4 365**	**4 147**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2. Capacités d'accueil d'étudiants en 2ème et en 3ème années du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2022 et prospectives de capacités d'accueil pour les années 2023,2024,2025 (1/2)

CADRE REGLEMENTAIRE :

- les universités doivent fixer annuellement leurs capacités d'accueil des formations en deuxième et troisième années de premier cycle ; qu'elles doivent en outre fixer leur prospective de capacité d'accueil pour les cinq années suivantes ;
- les objectifs nationaux pluriannuels relatifs au nombre de professionnels de santé à former pour les filières de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la période 2021-2025 par Aix-Marseille Université, ont été définis en annexes I, II, III et IV de l'arrêté du 13 septembre 2021 ;

- les objectifs quinquennaux d'admission en première année du deuxième cycle des formations de MMOP pour la période 2023-2027 ont été présentés dans le point précédent ;
- les capacités de formation de Aix-Marseille Université pour les filières de MMOP et la situation des étudiants issus de l'ensemble des parcours de formation antérieurs mentionnés au I de l'article R. 631-1 du Code de l'éducation ou des dispositifs d'accès mentionnés au II de ce même article et des étudiants mentionnés aux articles R. 631-1-4 et R. 631-1-5 du Code de l'éducation ;

2. Capacités d'accueil d'étudiants en 2ème et en 3ème années du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2022 et prospectives de capacités d'accueil pour les années 2023,2024,2025 (2/2)

1. **Les capacités d'accueil d'étudiants** en 2ème et en 3ème années du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) **pour la rentrée 2022** comme suit :

	MEDECINE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE	TOTAL	%	
GROUPES DE PARCOURS 60 ECTS	303	22	52	109	486	63%	≥ 30%
GROUPE 1 - PASS	246	18	42	91	397		
GROUPE 2 - LAS1	57	4	10	18	89		
GROUPES DE PARCOURS 120 ECTS	143	11	24	52	230	30%	≥ 30%
GROUPE 1 LAS2-3	143	11	24	52	230		
PASSERELLES	31	3	5	11	50	7%	≥ 5%
CA Totale	477	36	81	172	766	100%	
			%	Arrêté 4/11/19	Dérogation 21-22		
Ventilation par groupes de parcours	Groupe PASS		52%	≤ 50%	≤ 70%		
	Groupe LAS (LAS1-LAS2-LAS3)		42%	≤ 50%	≤ 70%		

2. les prospectives de capacités d'accueil pour les années 2023, 2024, 2025 en 2ème et en 3ème années du 1er cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2022 comme suit :
- **2023 :** 786 places
- **2024 :** 789 places
- **2025 :** 795 places

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3. Répartition par parcours de formation des capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-kinésithérapie pour la rentrée 2022

Le nombre des étudiants ou élèves admis à entreprendre des études en vue de la délivrance du diplôme de masso-kinésithérapeute est défini par arrêté du Ministère de la santé et des solidarités ;
Les capacités d'accueil en deuxième année des filières de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, et leur répartition par parcours de formation, vont être définies avant la fin de l'année 2021 ;

Il convient donc de déterminer pour la filière masso-kinésithérapie la répartition des places par parcours afin que les étudiants puissent faire leur choix dans de meilleures conditions ;
Il est donc proposé de répartir par parcours de formation les capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-kinésithérapie pour la rentrée 2022 comme suit :

- **PASS : 57% des places**
- **LAS 1 : 13% des places**
- **LAS 2 et 3 : 30% des places**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4. Capacités d'accueil d'étudiants en deuxième et en troisième années du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la rentrée 2023

Il est proposé d'approuver **les capacités d'accueil** d'étudiants en deuxième et en troisième années du premier cycle de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie (MMOP) pour la **rentrée 2023** comme suit tenant compte des objectifs proposés dans le premier point de la façon suivante :

- Médecine : 504 places
- Maïeutique : 38 places
- Odontologie : 72 places
- Pharmacie : 172 places
- **Total : 786 places**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des études de santé, la répartition des places par filière respectera les contraintes suivantes :

Groupes de parcours 60 ECTS (PASS – LAS1) :	minimum 30% des places
Groupes de parcours 120 ECTS ou plus (LAS 2/3) :	minimum 30% des places
Groupe PASS :	maximum 50% des places
Groupe LAS (LAS1-2-3) :	maximum 50% des places
Passerelles :	minimum 5% des places

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

5. Composition commission pédagogique

Voir tableau récapitulatif

Composition Commission Pédagogique

Composante : SMPM - Faculté des sciences médicales et paramédicales

Président (*) *(hors professeur des universités, préciser le corps d'appartenance)* : Georges LEONETTI

Président suppléant, en cas d'absence ou d'empêchement du Président (*) *(hors professeur des universités, préciser le corps d'appartenance)* : Jean-Michel VITON / Pascal ADALIAN (pour les masters)

Enseignant-chercheur ayant des activités de formation continue : Katia CHAUMOITRE

Professionnel extérieur à l'établissement *(obligatoire exclusivement pour les formations ayant au moins 30 % des enseignements assurés par des professionnels)* :

Composition de la commission pédagogique au 1er FEVRIER 2022

Diplomes	Mentions	Deux enseignants-chercheurs par mention		Observations
		Enseignant-chercheur 1	Enseignant-chercheur 2	
Master	Biologie-santé	Pierre-Emmanuel MORANGE	Christophe DUBOIS	
Master	Humanités médicales	Emeline VERNA	Pierre LE COZ	
Master	Santé	Sébastien COLSON	Audrey AMANIA	
Master	Santé publique	Roch GIORGI	Stéphanie GENTILE	
Master	Neurosciences (mention co-portée avec Sciences)	Jean-Philippe RANJEVA	Agnès TREBUCHON	
Parcours Spécifique Accès Santé		Jean-Michel VITON	Kathia CHAUMOITRE	
Diplôme de formation générale	Diplôme de formation générale en sciences médicales	Jean-Michel VITON	Anne-Laure PELISSIER	
Diplôme de formation approfondie	Diplôme de formation approfondie en sciences médicales	Jean-Michel VITON	Marie-Aleth RICHARD	
Diplôme de formation générale	Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques	Carole ZAKARIAN	Estelle BOISSIER	
Formation approfondie	Deuxième cycle des études en sciences maïeutiques	Carole ZAKARIAN	Estelle BOISSIER	

Composition Commission Pédagogique

Diplôme de formation générale	Diplôme de formation générale en sciences odontologiques	Frédéric BUKIET	Hervé TASSERY	
Formation approfondie	Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques	Virginie MONNET-CORTI	Michel RUQUET	
Autres (à préciser)	Troisième cycle court	Anne RASKIN	Corinne TARDIEU	
Certificat de capacité	Certificat de capacité d'orthophoniste	Philippe SAUVAGEON	Valérie AGHABABIAN	
Certificat de capacité	Certificat de capacité d'orthoptiste	Philippe SAUVAGEON	Laure TRINQUET	
Autres (à préciser)				

(*) *Le président de la commission pédagogique doit être un professeur des universités, sauf dérogation décidée après avis conforme du conseil académique restreint*

Le 7 décembre 2021

LE DOYEN

Georges LEONETTI

- ***VIE FACULTE***

1 – Tarifs VES DE IPA

Tarif VES :
290 € (même montant que les VAP)

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2 – Tarifs Passerelles Ergothérapie – Podologie – Masso-Kinésithérapie

Pour toutes les « passerelles » :
- Tarif : 80 €

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3 – Nomination maître de stage

Liste des tuteurs de stages Orthophonie

NOM	PRENOM	Ville
BARDET PAGANELLI	EVE	MARSEILLE
BECKER	ISABELLE	MARSEILLE
BRUN	ANNE	MARTIGUES
CAIZERGUES	FANNY	NARBONNE
CHABENAT	ELISE	GENAS
COMTE-VOINOT	SEVERINE	ARC ET SENANS
DELLACROCE	CAROLINE	BOUC BEL AIR
FINCK	CARIOLINE	SAINT DIE DES VOSGES
FRANCESCHI	SHEENA	MARSEILLE
KAJPR-DAMGE	ODILE	CARRY LE ROUET
KERVEVAN	CLAIRE-LISE	SAINT DIDIER SOUS AUBENAS
MAILLET	MARIE	TOULON
MELINE	CLEMENT	MARSEILLE
NICOLA EP GILLARD	CLAIRE	SAINT DONNAT L'HERBASSE
RAVERA -LASSALLE	AURELIE	AIX EN PROVENCE
REBOUL	STELLA	ENTRAIGUES
VERARD	NATHALIE	SAUSSET LES PINS
VIDIL	CAMILLE	MARSEILLE

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4 – Nomination maître de stage – Médecine Générale

Médecins Généralistes ayant validé l'Attestation de Maîtrise de Stage pour la réception des étudiants en 2è et 3ème Cycle de Médecine Générale dans les Stages Ambulatoires

Nom Prénom	Code postal	Ville
BERARD Manon	84400	Gargas
BEUDON Sandrine	84110	Crestet
CARTRON Jean-Michel	04000	Digne les Bains
CHABAUD Camille	13940	Mollégès
LYON BILGER Jonathan	83110	Sanary-sur-Mer
MEDDOURI-BOUHAIK Nacera	84220	Les Beaumettes
PILORGET Jean-Jacques	04000	Digne les Bains
POURNAIN Nadège	05000	Gap
ROCHET CAPELLAN Jean-Christophe	04230	Saint Etienne les Orgues
SAFIS Delphine	13230	Port Saint Louis du Rhône
SIMEONI Dominique	20220	L'Île-Rousse
SOMON Claire	13480	Cabriès
TOVENA Laetitia	84340	Malaucène
WAQUET Guillaume	13890	Mouriès

Médecins Gynécologues ayant validé l'Attestation de Maîtrise de Stage pour la réception des internes de Médecine Générale dans les Stages Ambulatoires

Nom/Prénom	Code Postal	Ville
DUVERT Amélie	84500	Bollène
GUY Astrid	13200	Arles
PELLEGRINO Julie	83260	La Crau
SUBE Brigitte	04190	les Mées

4 – Nomination maître de stage – Médecine Générale (suite)

Médecins des forces ayant validé l'Attestation de Maîtrise de Stage pour la réception des internes de Médecine Générale dans les Stages Ambulatoires

Nom Prénom	Code Postal	Ville
CERVETTI Louise	13007	Marseille
PLOUZENNEC Yann	13785	Aubagne

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

5 – Dons Ecole de Médecine Dentaire à l'AP-HM

Microscopes :

1- Microscope opératoire Zeiss Pro Ergo – Achat en 2007 – Montant 60 119.09€ – Amortissement total à la date au 31/12/2014. Déjà en place au pavillon dentaire – Régularisation administrative.

2- Microscope opératoire Extaro 300 Zeiss HD vidéo – Achat au 01/1/2019 – Montant 44 672.54€

3- Microscope opératoire Zeiss Opmi Primo ORL (achat il y a plus de 20 ans). Déjà en place au pavillon dentaire– Régularisation administrative.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

6 – Conventions Faculté

Convention maitre de stage de médecine générale
Objet : préciser les modalités de remboursement par l'ARS PACA :
Des honoraires pédagogiques, ainsi que des charges sociales des maîtres de stage ayant opté pour une « rémunération en paye » versés par l'UFR, facturés par l'UFR au CHU, payés par l'ARS au CHU et remboursés par le CHU à l'UFR

Partenaires : ARS PACA, AP-HM et AMU

Durée : à compter de novembre 2020 (effet rétroactif) pour une durée de 6 ans.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La Secrétaire de Séance
Diane PICLET

Monsieur le Doyen
Georges LEONETTI